

Cursus pédagogique minimum requis

Cursus pour être MSU en MG1 ou Femme/enfant (F/E): avoir 2 ans, au moins, d'exercice professionnel en médecine générale, et avoir validé le séminaire CNGE S1 ou S2+S3

Cursus pour être MSU en MG2 : avoir fait 2 semestres de MG1 et avoir validé les séminaires CNGE S3 (éventuellement le CNGE S4 en plus) et le séminaire CNGE S5 (SASPAS)

Nota : cette dernière formation pourra être réalisée - au plus tard - durant le premier semestre du MG2.

Cursus pour être MSU en Tutorat : être MSU en MG2 et avoir validé le séminaire P4 (tutorat)

Nota1 : cette dernière formation pourra être réalisée - au plus tard - durant le premier semestre de tutorat.

Nota2 : de jeunes installés titulaires d'un DES-MG < 5 ans pourront être tuteur après avoir validé le séminaire P4 du CNGE.

Adresses utiles

Faculté de médecine et pharmacie de Poitiers
6, rue de la Milétrie – BP199 - 86034 Poitiers Cedex
Tél. 05 49 45 43 43

Secrétariat de la scolarité : scolarite.dmg.medecine@univ-poitiers.fr
Marie Noëlle Bordage 0549454323 et Gilles Kitoyi 0549454325

Responsables départementaux des stages ambulatoires

Charente	Dr. Camille Cario	c.gourio@yahoo.fr
Charente Maritime N	Dr. Valérie Duthil	v.duthil2@orange.fr
Charente Maritime S	Dr Marc Chabanne	marc.chabanne@orange.fr
Deux-Sèvres	Dr. Eric Lecerf	ericlec79@gmail.com
Vienne	Dr Nicole Caunes	dr.caunes@wanadoo.fr

Collège des généralistes enseignants du Poitou-Charentes

6 Rue de la Milétrie BP 199 – 86034 Poitiers Cedex
Président du CoGEMS : Dr Anne-Laure Heintz president-cogems@orange.fr
Réfèrent « Formations CNGE »
Dr. Christophe Bonnet dr.bonnet-christophe@wanadoo.fr

Nota tous les documents munis d'un * sont accessibles en téléchargement sur le BV et sur les sites de la faculté <http://medphar.univ-poitiers.fr> et du collège des généralistes maîtres de stage PC www.cogemspc.fr



Faculté de Médecine & de Pharmacie
Département de Médecine Générale



SYNOPSIS de la MAITRISE de STAGES AMBULATOIRES de DES-MG

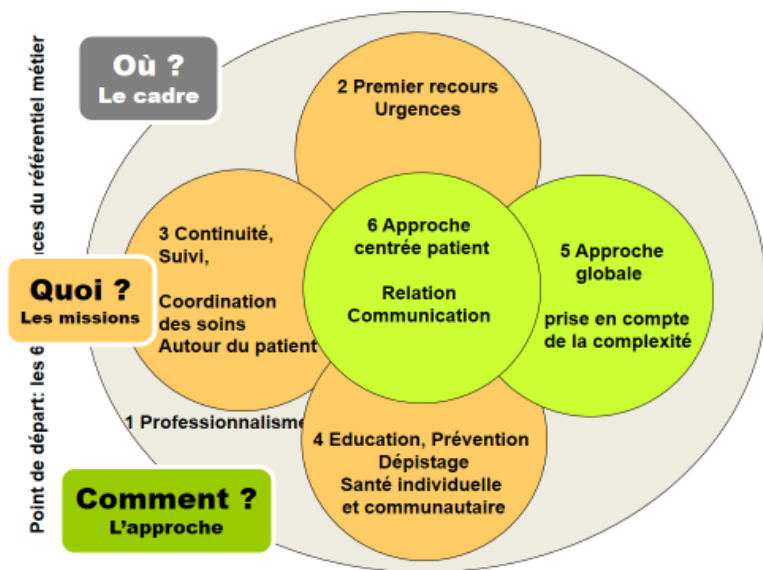
Organisation pratique générale

- **Durée des stages** : « Les obligations de service sont fixées à 10 demi-journées par semaine dont 1 consacrée à la formation universitaire et une à la formation personnelle qui peuvent être regroupées...dans la limite de 12 jours sur un semestre ».
- **Repos de sécurité** : « L'étudiant de médecine générale (EMG) participe au service de gardes et astreintes. Les gardes effectuées par l'EMG au titre du service normal de garde sont comptabilisées dans ses obligations de service à raison de 2 demi-journées pour une garde. Il peut également assurer une participation supérieure au service normal de garde. L'EMG bénéficie d'un repos de sécurité à l'issue de chaque garde de nuit. Le temps consacré au repos de sécurité ne peut donner lieu à l'accomplissement des obligations de service hospitalières ou universitaires ».
- **Absences** : en cas d'absence, (vacances, maladies, remplacement, etc.), celle-ci doit être immédiatement signalée au(x) maître(s) de stage (MSU) et au service des ressources humaines du CHU. Les absences liées à la formation ou au travail personnel ne sont à communiquer qu'aux MSU.
- **Evaluation des compétences** : L'EMG a à sa disposition dans les ressources du BV les 11 familles de situations types et leurs déclinaisons qu'il doit avoir rencontrées et apprises à « gérer » au cours de son cursus de DES, un référentiel des 6 compétences du MG permettant de s'évaluer et d'être évalué novice, intermédiaire ou compétent. Au début, pendant et à la fin de chaque stage, l'EMG évaluera avec son MSU les compétences qui peuvent être acquises puis ont été acquises pendant ce stage, ainsi que leur niveau. A la fin de celui-ci, il validera l'acquisition de ces compétences. Lors des rencontres avec son tuteur, il en fera la validation pédagogique.

- **Evaluation et validation du stage** : elle est effectuée par le ou les MSU et l'EMG à l'aide des grilles d'évaluation* et proposition de validation* sur le Portfolio électronique.
- **Important** : L'EMG ne peut recevoir de rémunération, ni de son MSU ni des patients.

Objectifs des stages ambulatoires

Ces stages (MG1 MG2) contribuent à l'acquisition par l'EMG des 6 compétences génériques du médecin généraliste éditées par le CNGE.



Stage chez le praticien de 1^e niveau (MG1) ou F/E

Déroulement : réalisé auprès de deux ou trois MSU (autres lieux possibles en stage F/E) dont un « maître de stage référent ». La comptabilisation administrative de la durée de présence de l'EMG auprès de chacun d'eux s'effectue par mois entiers mais chaque bi ou trinôme s'organise à sa guise.

En cohérence avec les objectifs pédagogiques, ces stages comportent trois phases successives : **phase d'observation active, de supervision directe** (l'EMG exécute des actes en présence du MSU) et **de supervision indirecte** (l'EMG exécute seul en moyenne 3 actes/jour sur le semestre), le MSU intervenant autant que nécessaire. Ces trois modalités pédagogiques peuvent faire l'objet d'allers et retours de durée variable selon les besoins.

La présence de l'EMG aux consultations et visites du MSU ainsi que l'exécution par lui d'actes médicaux sont subordonnées au consentement du

patient et à l'accord du MSU. L'EMG ne peut exécuter que les actes médicaux dont le MSU a la pratique habituelle, sous sa responsabilité, que ce soit en sa présence ou en dehors de celle-ci.

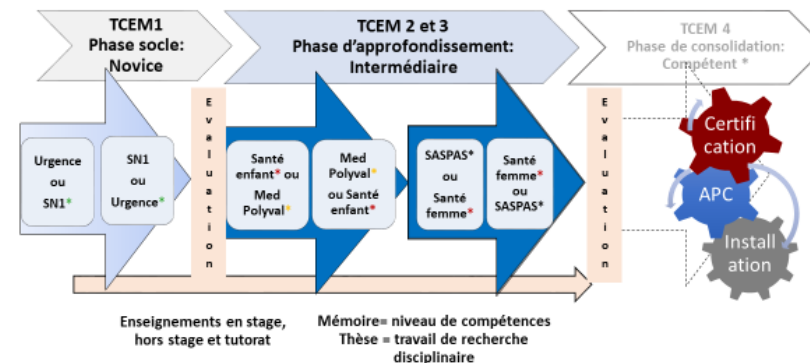
Des **stages courts** d'une ou deux journées **sans convention avec objectifs pédagogiques et trace écrite à l'issue**, peuvent s'effectuer auprès de pharmacie, cabinet infirmier, kinésithérapeute, maison de retraite, EHPAD, etc. ou des **stages courts institutionnels avec convention** (disponible sur le BV) au sein d'un dispensaire, d'un service de PMI, de santé scolaire, d'un centre de santé ou autre centre agréé dans lequel des MG dispensent des soins primaires, à l'exclusion des services hospitaliers.

Supervision : **directe**, à l'aide de grilles d'observation* utilisées par le MSU, **indirecte immédiate** à l'aide du Journal d'activité et de certification des compétences* (JACC) et du dossier médical.

Stage chez le praticien de 2^e niveau ou SASPAS Stage autonome en soins primaires ambulatoire supervisé (MG2)

Déroulement : 10 demi-journées d'activité par semaine, dont 4 consacrées à la formation universitaire et aux travaux d'écriture et 6 à la présence au cabinet avec réalisation de 6 à 12 actes par demi-journée, en moyenne.

Supervision : essentiellement en **supervision indirecte différée** par le MSU le soir même ou par séances pluri-hebdomadaires par l'un ou l'ensemble des MSU de l'EMG à l'aide du JACC* et du dossier médical.



* Médecine polyvalente possible

* SN1 ou urgence possible

* Remplacement

* A terme (2020?), 4^e année: Phase de consolidation: compétent = SASPAS professionnalisant

* En fonction des possibilités, dans une liste spécifique des stages d'approfondissement agréés: à défaut gynéco/femme/enfant/pédia A et/ou H puis stage libre A ou lieu agréé MG en 3^e année